

Le Plan d'Épargne Retraite en points d'AGRICA PRÉVOYANCE désormais accessible aux salariés non-cadres de la production agricole



Paris, le 24 juin 2021 – **Le Groupe AGRICA met à disposition son nouveau Plan d'Épargne Retraite (PER) en points pour les salariés non-cadres de la production agricole et permet ainsi aux entreprises du secteur de répondre pleinement à leurs nouvelles obligations conventionnelles.**

Une obligation conventionnelle à compter du 1er juillet 2021

Dans le contexte de modernisation de leurs conventions collectives, les partenaires sociaux de la production agricole ont signé deux accords nationaux permettant, à compter du 1^{er} juillet, à tous les salariés non-cadres des **entreprises de la production agricole, des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), et des entreprises de travaux agricoles, ruraux et forestiers (ETARF)**, de disposer d'un **PER**.

À compter de cette date, tous les salariés non-cadres ayant une ancienneté continue d'au moins 12 mois devront bénéficier d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies exprimé en points.

Ce plan est financé par une cotisation de 1 % prélevée sur la totalité de la rémunération dont 0,50 % est à la charge de l'entreprise et 0,50 % à celle du salarié.

Grâce à ces accords, les partenaires sociaux ont souhaité améliorer le niveau global de la protection sociale des salariés non-cadres de la production agricole, en leur permettant d'obtenir **un complément de revenus à la retraite**.

Le PER d'AGRICA PRÉVOYANCE : une réponse simple et adaptée

Le régime de retraite supplémentaire à cotisations définies exprimé en points d'AGRICA PRÉVOYANCE est **conforme à la loi PACTE** instaurant le **PER** et répond pleinement à l'ensemble des caractéristiques produites énoncées dans les accords.

Ainsi, dès l'ouverture du PER, les sommes versées sont transformées en points et alimentent le compte d'épargne individuel du salarié. Celui-ci cumule des points tout au long de sa carrière jusqu'à son départ à la retraite. À la retraite, les points accumulés sont versés sous forme de rente et/ou capital en sus des retraites obligatoires de base et complémentaire. Dans certaines situations précises, comme l'achat de sa résidence principale, le salarié aura la possibilité de débloquer tout ou partie de son épargne par anticipation.

Ce produit d'épargne retraite à long terme équipe déjà les cadres du secteur de la production agricole depuis de nombreuses années. « *Notre proximité avec les entreprises nous permet de leur apporter des solutions concrètes et de les accompagner dans leurs nouveaux enjeux. Nous réaffirmons ainsi le savoir-faire du Groupe en matière de retraite supplémentaire* » explique Eric Gérard, directeur général adjoint du Groupe AGRICA. « *Avec la commercialisation du Plan Epargne Retraite d'AGRICA PRÉVOYANCE en points pour les non-cadres de la production agricole, nous nous sommes mobilisés pour répondre au besoin d'attractivité du secteur rappelant ainsi notre capacité à innover en matière de couverture sociale* » ajoute Eric Gérard.

Mise en place d'une plateforme téléphonique dédiée

Une **plateforme téléphonique dédiée** a été mise en place pour répondre aux questions des entreprises, établir des devis en ligne et assurer l'enregistrement et le suivi des adhésions.

La plateforme téléphonique est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 17h au :

0 805 020 220

Service & appel
gratuits

Pour en savoir plus : <https://www.groupagricar.com/agrica-prevoyance/laccord-national-retraite-supplementaire-des-non-cadres>

A propos du Groupe AGRICA
www.groupagricar.com

Le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Avec 640 000 retraités à ce jour et plus d'1 million de cotisants dans 200 000 entreprises, AGRICA est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, telles que les entreprises de production, les coopératives, les organisations professionnelles agricoles et activités connexes.

CONTACT PRESSE

Claire Cesbron / Groupe AGRICA
Tél : 01.71.21.53.07
communication@groupagricar.com

